Unapei 50 ans d'actions

LES VICTOIRES DE L'ACCESSIBILITÉ

MODE D'EMPLOI

// CONCOURS NATIONAL DE L'ACCESSIBILITÉ

POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES

Unapei

SOMMAIRE

// PRÉSENTATION DES VICTOIRES 3

1/ Préambule 3
2/ Objectifs 3
3/ Qu'est-ce qu'une Victoire ? 4
4/ Les critères d'évaluation 4

// MODE D'EMPLOI POUR LES CANDIDATS 5

1/ Qui peut candidater ? 5
2/ Comment s'inscrire au concours et préparer son dossier de candidature ? 5
3/ Où envoyer son dossier de candidature ? 6
4/ Ma candidature est-elle sélectionnée ? 6
5/ Présenter sa Victoire au jury 6

// MODE D'EMPLOI POUR LES ORGANISATEURS 7

1/ Qui sont les organisateurs du concours ? 7
2/ Désigner un responsable du concours 7
3/ Réceptionner les candidatures 8
4/ Suggestion pour une présélection des candidatures 8
5/ Suggestion pour la constitution d'un jury 8
6/ Réunions du jury 9
7/ La cérémonie de remise des prix 9
8/ Communiquer autour de votre événement 10

// ÉCHÉANCIER 11

// EN RÉSUMÉ 12

les VICTOIRES de l'Accessibilité

1 // PRÉAMBULE

Après cinquante années d'existence, nous avons aujourd'hui à relever un important défi : garantir l'accessibilité des personnes handicapées mentales à la cité.

Elles sont aujourd'hui des « citoyens invisibles ». Peu présentes à l'école ou au travail, largement ignorées des médias, peu intégrées dans les clubs de sports, les lieux de culture ou de vacances, méconnues même des personnes qui travaillent dans le domaine de l'accessibilité, les personnes handicapées mentales ne sont pas suffisamment intégrées dans notre société.

Le 12 juin 2010, l'Unapei fêtera son premier cinquantenaire. Cet événement et toute l'année de mobilisation qui le précède permettront de tranformer les succès d'aujourd'hui en victoire de demain. Grâce aux «Victoires de l'Accessibilité », notre Mouvement (personnes handicapées mentales, familles, associations et professionnels) fera ainsi la preuve que notre slogan « Ensemble c'est tous ! » peut devenir une réalité.

Soyons nombreux à participer à ce grand concours national. Ensemble, permettons aux personnes handicapées mentales de devenir des citoyens visibles.

2 // OBJECTIFS

Nous porterons à l'attention de tous (institutionnels, politiques, journalistes, grand public) cette question de l'accessibilité à la cité des personnes handicapées mentales.

Ce concours doit permettre de :

- faire connaître au plus grand nombre la personne handicapée mentale et son droit à la citoyenneté, comme tout le monde ;
- faire prendre conscience aux acteurs de l'accessibilité, la nécessaire prise en compte des besoins et des attentes des personnes handicapées mentales ;
- présenter des histoires concrètes et vécues. Ces réalisations permettront de mettre l'accent sur les moyens : **ce qui est l'exception aujourd'hui doit être la règle de demain** ;
- valoriser la richesse de notre Mouvement et les initiatives locales ;
- faire partager à toutes les associations adhérentes les meilleures pratiques.

3 // QU'EST-CE QU'UNE VICTOIRE ?

Une Victoire est une histoire de tous les jours, un témoignage emblématique de la participation des personnes handicapées mentales à la vie de la Cité.

Elle raconte des situations qui concourent notamment à :
- l'éveil et la socialisation de l'enfant ;
- l'épanouissement personnel et à la valorisation de soi chez l'adulte ;
- la stimulation et la communication avec le monde extérieur chez la personne lourdement handicapée ou personne vieillissante.

C'est une démonstration des solutions et des moyens qui peuvent être mis en place pour que les personnes handicapées mentales :
- développent leur autonomie ;
- comprennent mieux leur situation et leur environnement ;
- soient aidées dans leur prise d'initiative et de décision ;
- interagissent davantage avec le monde extérieur ;
- participent à toutes les activités de la société.

Ces histoires s'illustreront plus particulièrement dans :
- l'accès à l'information ;
- l'accès à la santé et aux soins ;
- l'accès à l'éducation, à la scolarisation et à la formation ;
- l'accès au travail et à l'emploi ;
- l'accès aux transports ;
- l'accès au logement ;
- l'accès aux loisirs et aux sports ;
- l'accès à la culture ;
- l'accès à la vie civique.

Une Victoire doit raconter l'histoire d'une personne ou d'un groupe de personnes handicapées mentales. L'auteur (le narrateur) peut être la ou les personnes handicapées mentales, si elles en ont la possibilité, ou toute personne impliquée dans le projet et ayant participé à sa réalisation. À noter qu'il n'est pas absolument nécessaire que le but d'accessibilité soit atteint à ce jour. La démarche doit néanmoins avoir une valeur d'exemplarité.

4 // LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour permettre de sélectionner les Victoires à partir d'une évaluation identique pour toutes les sélections départementales et régionales, l'Unapei a défini les critères suivants :
- la participation des personnes handicapées mentales au projet ;
- une démonstration explicite, convaincante, compréhensible par le plus grand nombre ;
- le caractère reproductible et pérenne de l'expérience ;
- l'implication des acteurs extérieurs à l'association ou à l'établissement affiliés à l'Unapei ;
- la capacité à dépasser les difficultés rencontrées ;
- les bénéfices retirés de cette expérience.

Les jurys veilleront à conserver la plus grande diversité possible.

// MODE D'EMPLOI POUR LES CANDIDATS

1/ Qui peut candidater ?

Le dépôt du dossier peut être effectué par toutes les associations, les services et établissements affiliés à l'Unapei.

La Victoire doit être celle d'une action en faveur des personnes handicapées mentales. Elle ne peut pas récompenser une structure pour l'ensemble de ses actions. Il s'agit toujours d'un projet développé dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées mentales.

Qui est le responsable du dossier de candidature ?
Il y a un référent par projet. Une candidature est portée par une personne physique qui a participé à l'action présentée. Elle peut être : un bénévole, un militant, un membre d'une famille, un salarié d'une association, d'un établissement ou d'un service, une personne handicapée, un intervenant extérieur, acteur de cette initiative, ayant travaillé en partenariat avec un membre du réseau Unapei.

Le nombre de dossiers de candidature déposés par une même personne n'est pas limité, mais chaque candidature doit faire l'objet d'un enregistrement spécifique.

2/ Comment s'inscrire au concours et préparer son dossier de candidature ?

L'inscription au concours se fait exclusivement par internet, à partir du 23 mai 2009 et jusqu'au **15 novembre 2009**, à l'adresse suivante : http://www.ensemble-cest-tous.org

Un formulaire d'inscription en ligne permet d'obtenir un numéro de dossier pour le concours national. Ce numéro est obligatoire. Les candidats remplissent leur dossier de candidature directement sur le site internet (à l'exception des photos et illustrations). L'outil internet permettra ensuite d'imprimer (de préférence en couleur) le dossier rempli par les candidats.

NB : pour les photos, le formulaire de « cession des droits » doit être impérativement joint lorsque la candidature est déposée. Inscrire sur le verso de chaque photo le numéro de dossier.

3/ Où envoyer son dossier de candidature ?

Le dossier de candidature, tel qu'imprimé après saisie sur le site, doit être envoyé à l'association départementale (*) organisatrice du concours, accompagné des photos et illustrations complémentaires et du formulaire de « cession des droits », le cas échéant.

(*) La liste des associations départementales du concours et de leurs coordonnées est disponible sur le site « Ensemble, c'est tous ! »

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31 octobre 2009**.

4/ Ma candidature est-elle sélectionnée ?

Tous les candidats seront informés par courriel :

- de la bonne réception des dossiers de candidature,
- de leur sélection éventuelle pour l'oral face au jury départemental puis régional.

5/ Présenter sa Victoire au jury

Les candidats à la Victoire retenus pour les sélections départementales ou régionales seront invités à présenter leur histoire face au jury pendant une dizaine de minutes. Le responsable du dossier de candidature peut se faire accompagner d'une ou de deux personnes de son choix concernées par le projet en question.

// MODE D'EMPLOI POUR LES ORGANISATEURS

1/ Qui sont les organisateurs du concours ?

Le concours Unapei « les Victoires de l'accessibilité » est national. Initié par l'Unapei dans le cadre de son cinquantenaire, il a vocation à donner de la visibilité à toutes les expériences vécues sur le terrain et illustrer concrètement l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales.

Le concours est lancé auprès de toutes les associations affiliées à l'Unapei en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer, leurs établissements et leurs services.

Il respecte l'organisation de notre Mouvement et procède par étape en sélections départementales puis régionales. Le concours national repose sur les sélections régionales.

À chaque échelon, une association est l'organisateur du concours local.

• Au niveau départemental
L'organisateur du concours départemental est l'Udapei ou, s'il n'y a pas d'Udapei, l'Adapei. S'il n'y a ni l'une, ni l'autre, reportez-vous à la liste établie par l'Unapei.

Il y a une sélection « départementale » organisée en Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

• Au niveau régional
L'organisateur du concours régional est l'Urapei.

Pour des raisons liées aux grandes distances, « l'Urapei Dom-Tom » ne pouvant se réunir, un jury spécifique sera constitué par l'Unapei.

2/ Désigner un responsable du concours et un responsable media

• Chaque association organisatrice doit désigner un **responsable du concours** qui suit toutes les étapes de celui-ci. Cette personne devra être clairement identifiée au niveau local et au niveau national.

Cette information sera communiquée à tous (candidats, associations, Unapei), par le site internet « Ensemble, c'est tous ! ».

A l'aide du site internet, le responsable du concours indiquera lorsque les dossiers sont reçus, validés, sélectionnés ou non pour le jury du 3 décembre, transmis pour le concours régional, ou nommé Victoire départementale ou régionale.

Ce suivi des candidatures permettra à chaque candidat de savoir, en consultant le site, à quelle étape se trouve son dossier.

• Chaque association doit également désigner un **responsable media** pour mener les relations presse des Victoires (cf : 8/).

3/ Réceptionner les candidatures

Les dossiers de candidature sont pré remplis (tous les textes) et enregistrés (un numéro unique) sur le site « Ensemble, c'est tous ! » Toutes les candidatures ont le même format.

Chaque dossier est imprimé par les candidats et enrichi par des illustrations (photos, dessins, collages…). Pour les photos, le formulaire de « cession des droits à l'image » est impérativement joint à la candidature.

Le dossier de candidature est envoyé à l'association organisatrice avant la date limite.

4/ Suggestion pour une préselection des candidatures

Une présélection des candidatures doit être envisagée dans le cas d'un nombre important de participants.
Pour ce faire, nous conseillons aux associations de constituer, dans un premier temps, un jury associatif qui aboutira à une sélection de 6 projets qui seront ensuite présentés aux jurys du 3 décembre et du 12 mars.

5/ Suggestion pour la constitution d'un jury

Chaque association organisatrice constitue son jury et désigne le président du jury.

C'est une étape essentielle du concours, l'occasion donnée à chacun de convier des personnalités locales issues d'horizons divers afin qu'elles adhèrent au principe de l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales.

Voici quelques orientations pour vous aider.

Exemple de constitution d'un jury départemental

- 4 Représentants des associations du département
- 2 Personnes handicapées mentales
- 2 Salariés des établissements

- 1 Parlementaire (député ou sénateur)
- 1 Représentant de l'État (Préfet, DDASS)
- 1 Maire de la ville préfecture du département (ou Maire-adjoint chargé des personnes handicapées)
- 1 Représentant d'une Commission communale d'accessibilité
- 1 Représentant du Conseil général chargé des personnes handicapées
- 1 Représentant de la MDPH (directeur)

- 1 ou 2 Chefs d'entreprises (dont de préférence un qui sous-traite aux CAT ou embauche un travailleur handicapé mental)
- 1 ou 2 Journalistes

Exemple de constitution d'un jury régional

- 4 Représentants des Udapei et Adapei de la région
- 2 Personnes handicapées mentales
- 2 Salariés des établissements

- 1 Parlementaire (député ou sénateur)
- 1 Représentant de l'État (Préfet, DRASS/ARS)
- 1 Maire de la ville préfecture de région (ou Maire-adjoint chargé des personnes handicapées)
- 1 Représentant d'une Commission communale d'accessibilité d'une ville impliquée de la région

---

- 1 ou 2 Chefs d'entreprises (dont éventuellement un qui sous-traite aux CAT ou embauche un travailleur handicapé mental)
- 1 ou 2 Journalistes

6/ Réunions du jury

Le jury constitué doit pouvoir se réunir à deux reprises :

- une première fois pour auditionner les 6 candidatures et délibérer,
- une seconde fois pour remettre la Victoire départementale (+ 2 Victoires éligibles au concours régional) ou la Victoire régionale.

Le jury informera la région et l'Unapei des Victoires sélectionnées.

7 / La cérémonie de remise des prix

Cette cérémonie est un événement de **relations publiques**. Il a pour vocation de donner un caractère officiel au concours, de rassembler l'ensemble des acteurs potentiels de l'accessibilité en un lieu et un moment, de livrer des messages politiques – et éventuellement d'obtenir des engagements des représentants politiques présents.

Bien sûr, il est également l'occasion de mettre en avant des projets particuliers et de récompenser les initiatives.

La campagne de relations presse départementale et régionale repose entièrement sur cet événement. La qualité du jury, le choix du lieu et l'animation de l'événement sont donc des éléments très importants.

Cet événement devra être scénarisé en amont. Le contenu devra être écrit avant l'événement : les discours (du jury, des lauréats…), les dossiers de présentation, les affichages, le dossier de presse, …

Suggestion de scénario : (possibilité de nommer un animateur qui fera le lien entre chaque discours).

- Accueil des invités par le Président du jury.
- Discours du Président du Jury (accessibilité, Victoires)
- Présentation des 3 sélectionnés appelés du 3e au 1er (qui est la Victoire départementale)
- Chaque sélectionné présente lui-même son projet – remise de trophée
- Discours d'un représentant des pouvoirs publics
- Questions du public & des journalistes
- Apéritif

Suggestion d'animation :
Les dossiers de candidature ont été imaginés pour être aussi des supports d'exposition. Le jour de la remise des prix, il est possible d'exposer toutes les histoires reçues et récompenser par là même tous les candidats en rendant leur témoignage visible d'un plus grand nombre.

Suggestion de lieu :

- **Au niveau départemental :** hôtel de département, préfecture de département, mairie, siège de l'association…
- **Au niveau régional :** hôtel de région, préfecture de région, siège de l'Urapei…

8 / Communiquer autour de votre événement

Les relations presse des « Victoires de l'Accessibilité »

Afin de donner de la visibilité aux Victoires et de sensibiliser le grand public à l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales, une campagne de relations presse d'envergure doit être menée conjointement sur l'ensemble du territoire français.

Les relations presse ont un impact très fort et ont des conséquences positives si elles sont bien maîtrisées :

- Faire connaître et reconnaître la personne handicapée mentale auprès de l'opinion publique (par ce biais faire évoluer le regard)
- Susciter l'envie de participer à de futurs partenaires et inspirer de nouveaux acteurs
- Interpeler les pouvoirs publics
- Valoriser vos actions auprès de vos adhérents
- Susciter l'envie d'adhérer à l'association

Pour une meilleure coordination et avoir accès aux documents fournis par l'Unapei, le responsable media de l'association organisatrice devra lui aussi s'identifier sur le site internet www.ensemble-cest-tous.org.

Le lancement de cette campagne débutera avec les sélections départementales.

Scénario envisagé :
Chaque association organisatrice des Victoires sera en charge des relations presse départementales et régionales, avec le soutien de l'équipe Relations presse de l'Unapei.

L'association qui organise devra donc :

- Maîtriser le message essentiel du concours et être garant du message
- Convier les journalistes aux remises des trophées pour les sélections départementales le 3 décembre 2009 et pour les sélections régionales le 12 mars 2010
- Rédiger un communiqué de presse présentant le lauréat (qui sera intégré au dossier de presse complet) remis aux journalistes présents lors de la remise des trophées et envoyé par mail aux journalistes qui ne se seront pas déplacés
- Obtenir et organiser des interviews
- Accompagner les porte-parole (notamment les membres du jury, le lauréat)
- Constituer une revue de presse (si possible)

Afin d'accompagner et d'aider les associations dans cette mission, l'Unapei mettra à leur disposition :

- Un mémento complet sur les principes et les techniques des relations presse
- Des fichiers de presse
- Un communiqué de presse type
- Le dossier de presse global sur le concours, la campagne de sensibilisation « Ensemble, c'est tous ! », les 50 ans de l'Unapei (dans lequel s'insérera le communiqué de presse personnalisé)

Par ailleurs, l'Unapei proposera des sessions de formation gratuites d'une journée aux « principes et techniques des relations presse » au responsable media des associations organisatrices.

// LES VICTOIRES UNAPEI DE L'ACCESSIBILITÉ : ÉCHÉANCIER

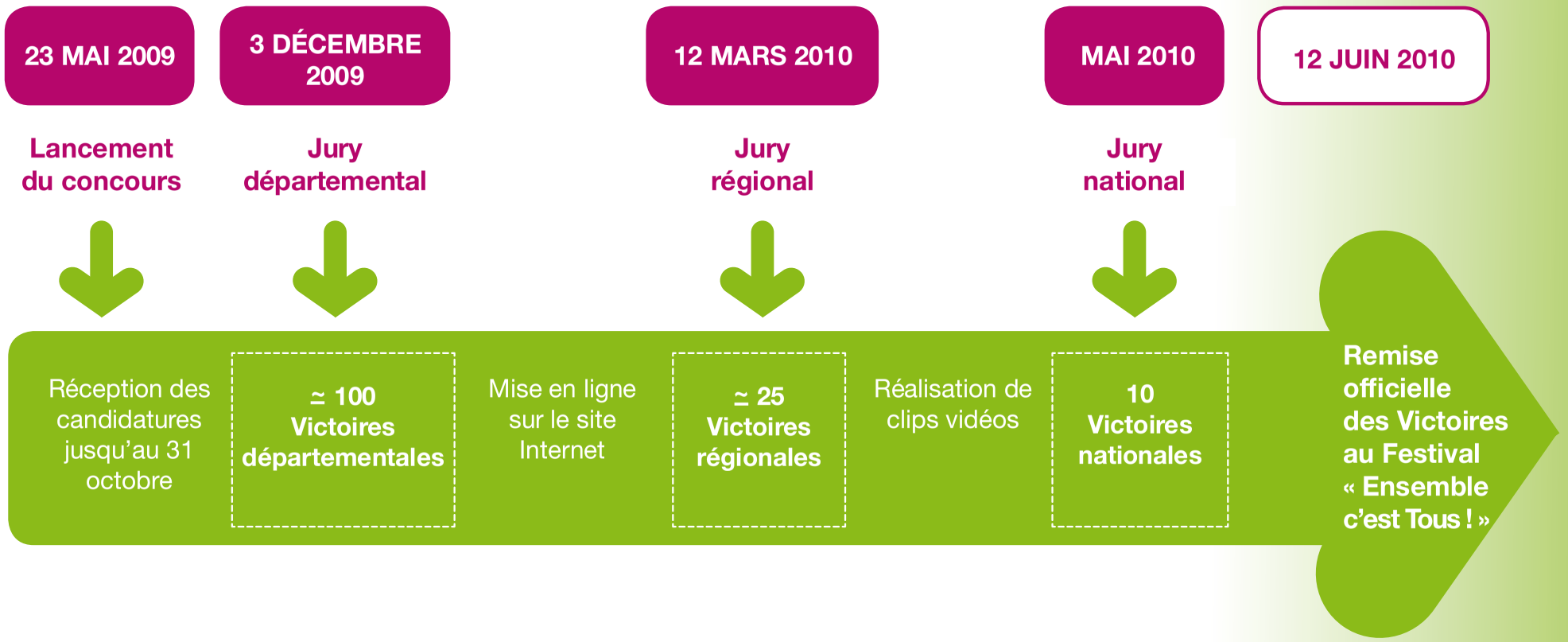

LES VICTOIRES DE L'ACCESSIBILITÉ

// EN RÉSUMÉ

// PARTICIPER AU CONCOURS EN 4 ÉTAPES

1 / Participation au concours

L'inscription au concours et l'élaboration du dossier de candidature se font exclusivement par internet, à partir du 23 mai 2009, à l'adresse suivante :
http://www.ensemble-cest-tous.org

Le dossier de candidature doit être ensuite imprimé et envoyé à l'association départementale organisatrice du concours avant le **31 octobre 2009.**

2 / Sélection départementale

Le jeudi 3 décembre 2009, une Victoire et deux Prix par département seront sélectionnés pour la suite du concours.
Les Victoires Départementales seront toutes présentées sur le site internet www.ensemble-cest-tous.org et seront exposées sur le lieu du rassemblement à Paris.

3 / Sélection régionale

Le vendredi 12 mars 2010, une Victoire par région sera sélectionnée par un jury.
Les Victoires Régionales feront l'objet d'une réalisation vidéo.

4 / Sélection nationale

En mai 2010, un jury national sélectionnera 10 Victoires.
Les gagnants recevront leur trophée à Paris, le samedi **12 juin 2010**, à l'occasion du rassemblement de l'Unapei.

// L'ORGANISATION EN 6 POINTS

1 / Qui sont les organisateurs du concours ?

Le concours « les Victoires de l'accessibilité » est un concours national, organisé localement par :
- l'Udapei ou Adapei pour les sélections départementales,
- l'Urapei pour les sélections régionales.

2 / Désigner un responsable du concours

Le responsable s'inscrit sur le site internet www.ensemble-cest-tous.org pour obtenir les codes d'accès à l'espace organisateur.

3 / Administrer les candidatures via l'outil internet

Le responsable du concours valide au fur et à mesure les candidatures via son espace sécurisé sur le site internet.

4 / Présélectionner les candidatures

Une présélection des candidatures doit être envisagée dans le cas d'un grand nombre d'envois. Ex : présélection de 6 dossiers à soumettre au jury.

5 / Constituer un jury

Le jury constitué doit pouvoir se réunir à deux reprises :
- pour auditionner les 6 candidatures et délibérer,
- pour remettre les trophées.

6 / Mener les relations presse

L'Unapei mettra à disposition du responsable média désigné dans chaque association organisatrice, des outils pour l'accompagner dans les relations presse.

// CONTACT : CONCOURS@ENSEMBLE-CEST-TOUS.ORG